

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2017**

Délibération
n° 2017.09. 72.B

**Fournitures de pièces
détachées et
prestations de
réparation des
véhicules spéciaux et
véhicules légers -
Appel d'offres ouvert
: 5 lots**

LE TREIZE SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au Centre socio culturel et sportif Effervescentre - Salle du Berguille 3 route du sergent Sourbé à ROULLET SAINT ESTEPHE suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **07 septembre 2017**

Secrétaire de séance : Véronique DE MAILLARD

Membres présents :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Fabienne GODICHAUD, Annie MARAIS, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

André BONICHON, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, François NEBOUT

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2017**DELIBERATION
N° 2017.09. 72.B**

PATRIMOINE

Rapporteur : Madame GODICHAUD

FOURNITURES DE PIECES DETACHEES ET PRESTATIONS DE REPARATION DES VEHICULES SPECIAUX ET VEHICULES LEGERS - APPEL D'OFFRES OUVERT : 5 LOTS

La communauté d'agglomération de GrandAngoulême dispose :

- d'un parc de véhicules spéciaux type hydrocureuse et bennes à ordures ménagères dont il convient d'assurer la maintenance. Les marchés en cours arrivent à leur terme le 31 décembre 2017, c'est pourquoi il convient de relancer un appel d'offres pour la fourniture de pièces détachées et prestations de réparation véhicules spéciaux de marques HUWER, SEMAT, FAUN ;
- d'un parc de véhicules légers et utilitaires de marques Citroën, Chevrolet, Fiat, Opel, Ford, Peugeot, Iveco, Mitsubishi dont il convient d'assurer la maintenance.

Compte tenu du volume estimé des achats, la consultation se fera sous la forme d'un appel d'offres ouvert conformément au titre II de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susmentionnée et aux articles 12,25, 33, 36, 66 à 68 et 78 à 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

La forme des contrats sera l'accord-cadre mono-attributaire exécuté par l'émission de bons de commande sur la base de prix unitaires, sans engagement sur un montant minimum ni maximum. Ce type de contrat correspond à l'ancienne notion de marché à bons de commande.

La consultation est allotie et l'estimation annuelle de la dépense est :

Lot n°	Objet	Estimation annuelle € HT
1	Véhicules spécifiques : pièces, réparations et contrôles pour les hydrocureuses de marque HUWER	30 000 €
2	Véhicules spécifiques : pièces, réparations et contrôles pour les bennes à ordures ménagères de marque FAUN	30 000 €
3	Véhicules spécifiques : pièces, réparations et contrôles pour les bennes à ordures ménagères de marque SEMAT	60 000 €
4	Fourniture de pièces détachées et prestations de réparations pour les véhicules légers et utilitaires de marque Citroën	20 000 €
5	Fourniture de pièces détachées et prestations de réparations pour les véhicules légers et utilitaires de marque Chevrolet, Fiat, Opel, Ford, Peugeot, Iveco, Mitsubishi	10 000 €

Les accords-cadres prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée d'un an renouvelable trois fois par expresse reconduction, soit une durée maximale de quatre ans.

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de Vice-Présidente en charge des marchés publics à signer l'accord-cadre à intervenir ainsi que tous les documents afférents à une résiliation éventuelle.

D'IMPUTER la dépense tous budgets confondus, chapitre 011.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 18 septembre 2017	<u>Affiché le :</u> 18 septembre 2017